



Fin de chantier

Par Toscane

Bonjour,
Y a-t-il un délai max pour demander un PV de réception de chantier ?
L'entreprise que j'ai prise ne me l'a pas faite, et ne répond pas à mes mails.
Je voudrais lui envoyé un recommandé
Fin des travaux 1er avril.
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
On vous a déjà répondu qu'il n'y a pas de délai.
Le PV de réception sert à marquer la date de début des garanties légales.
Si l'artisan n'est pas assuré ou a fait faillite et que vous n'avez pas souscrit de dommage-ouvrage, vous perdez votre temps.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut le mettre en demeure d'accepter un rendez-vous de réception.

Sans réponse de sa part, la réception pourra être prononcée par décision de justice.